



# LETTRE D'INFORMATIONS n°2 - février 2017

Venez visiter notre site internet. Il est régulièrement mis à jour.

<https://www.an-sartroville.fr/>

Chers adhérentes, adhérents et parents,

## **# Comportements dans les vestiaires**

Depuis plusieurs semaines, nous observons des problèmes de comportement au niveau des vestiaires. Malgré nos différentes interventions, ces problèmes perdurent.

Nous vous rappelons les points suivants :

- Avant le début du cours, les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) et s'assurer que les entraîneurs sont présents et que les enfants se rendent bien au bord du bassin,
- Dans les vestiaires et sous les douches, le nageur est sous la responsabilité de ses parents et sera en pratique rarement surveillé par un adulte. Il se doit d'adopter un comportement irréprochable,
- Les vestiaires ne servent qu'à se changer. Le nageur n'a pas à y stationner plus longtemps que le strict nécessaire. Il est interdit de chahuter, d'y rester pour bavarder, de donner des coups pieds dans les cabines, d'insulter ses camarades, de monter sur les casiers, de répandre sur le sol du gel douche ou du shampoing, de déplacer, cacher ou jeter à terre les affaires des autres, etc.,
- Les parents ne doivent pas pénétrer dans les vestiaires collectifs quel que soit le motif. Tout enfant ayant besoin de l'aide de ses parents pour s'habiller ou se déshabiller doit se utiliser une cabine individuelle et un casier individuel du CAP et non les vestiaires collectifs. Pour cela, les parents doivent passer par l'accueil et préciser qu'ils doivent récupérer leur enfant, adhérent à l'ANS, au niveau des douches. Il est strictement interdit de passer par le bord du bassin.

A partir de ce jour, **tout écart de comportement constaté sera sanctionné** par le comité de direction sans avertissement préalable et ce conformément au règlement intérieur de l'ANS. Cette sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion définitive sans remboursement de la cotisation. Notamment les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychologique des nageurs ainsi que les dégradations matérielles seront lourdement sanctionnées. Tout dégât occasionné sera à la charge de l'adhérent incriminé (des caméras de vidéosurveillance sont disposés dans tous les couloirs du CAP).

Enfin, tout incident survenu pendant les séances que ce soit dans l'eau, au bord du bassin, sous les douches, dans les vestiaires ou dans l'enceinte de l'établissement doit être signalé à l'entraîneur. Nous vous rappelons également que tout accident doit également être signalé à l'entraîneur dans les plus brefs délais pour que l'ANS puisse faire une déclaration à son assurance.

N.B. : afin d'éviter la perte, le vol et empêcher les « mauvaises blagues » des camarades, nous vous conseillons d'équiper vos enfants d'un "cabas à courses". Le cabas permet de mettre tous les vêtements (y compris le gros blouson). Il sera entreposé sur les gradins pendant toute la durée de l'entraînement sans que les affaires ne soient mouillées. (Par ailleurs, le cabas à courses est vraiment utile lors de déplacement en compétition.)



### **# Badge magnétique du CAP**

Il se peut qu'à un certain moment le badge, mise à disposition par le CAP, ne fonctionne plus. Nous vous prions de bien vouloir la restituer immédiatement à l'entraîneur qui la fera réinitialiser par le CAP. L'ANS n'est en rien responsable de la durée de réinitialisation des badges. Pendant cette période, il suffira au nageur de présenter son bonnet de bain de l'ANS à l'accueil du CAP pour accéder aux vestiaires.